

14-18 : l'évolution de la place des femmes

Transcription

Journaliste :

Debout donc femmes françaises, jeunes enfants, fils et filles de la patrie. Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille.

Michèle Diaz :

C'est par ces mots que, le 7 août 1914, les femmes sont appelées par le chef du gouvernement. L'objectif est de travailler pour remplacer les hommes mobilisés.

Encore aujourd'hui, certains pensent que les femmes ont commencé à travailler lorsqu'elles se sont rendues dans les usines d'armements. Les munitionnettes comme on les surnommait, ont fabriqué en 4 ans de guerre plus de 300 millions d'obus.

La professeure Françoise Thébaud, historienne, a publié plusieurs ouvrages, dont un sur les femmes du temps de la guerre de 14.

Françoise Thébaud :

Cela signifie une entrée des femmes dans un secteur considéré jusque-là comme très masculin. Ce sont les industries chimiques et les industries métallurgiques qui se reconvertissent en usine de guerre.

Et la société contemporaine de l'époque s'inquiète des effets de l'entrée des femmes dans ces secteurs masculins. À la fois en termes de concurrence éventuelle entre travailleuses et travailleurs, mais aussi en termes d'effets sur ce qu'un médecin de l'époque appelle « la masculinisation des femmes » et ses effets moraux et sociaux qui peuvent être dangereux pour une société, à ses yeux.

Michèle Diaz :

La majorité d'entre elles avaient déjà un emploi rémunéré avant la guerre. Elles étaient fermières, ouvrières, ou encore infirmières, institutrices, mais le nombre de personnels féminins dans l'industrie et le commerce a fortement progressé durant ces années de conflit. Pourtant il a fallu vaincre la méfiance des industriels, essentiellement des hommes, et donc combattre beaucoup d'idées reçues.

Françoise Thébaud.

Françoise Thébaud :

Les mouvements féministes existaient déjà avant 1914, avaient déjà obtenu certaines modifications favorables aux femmes, le droit au travail, une meilleure éducation et militaient beaucoup à la veille de la guerre pour l'obtention des droits politiques. Et c'était un mouvement international.

Or à l'issue du premier conflit, les Françaises n'obtiennent pas les droits politiques et le Code civil napoléonien, qui fait de la femme mariée une mineure juridique soumise à l'autorité de son mari, n'est également pas modifié.

Michèle Diaz :

Très peu d'acquis donc au sortir de la guerre sinon dans le secteur de l'éducation, et essentiellement pour quelques jeunes filles de la bourgeoisie.

Un décret de 1924 incitera les établissements à leur ouvrir des classes afin de préparer le bac et accéder aux études supérieures.

Qu'elles soient avocates, journalistes, professeures, employées, agricultrices, médecins, mères au foyer et même ministres, les féministes dont Simone de Beauvoir, auteure du *Deuxième sexe*, ont souvent évoqué ce statut minoré des femmes jouant un rôle majeur en arrière-plan.

Simone de Beauvoir :

Dans la mesure où nous rejetons cette société, il faut pas, naturellement, vouloir du pouvoir sous cette forme-là. Mais très souvent si, cette attitude est une espèce d'alibi pour les femmes qui restent enfermées dans un certain schéma de passivité. C'est-à-dire, qu'à mon avis, les femmes

doivent faire tout ce qu'elles peuvent dans tous les domaines, mais que ce soit toujours avec l'idée que c'est pour aider les autres et pas pour accaparer soi-même pouvoir ou célébrité, ou tous les noms qu'on voudra donner à ça.

Ça ne sert à rien qu'une femme soit ministre si elle est dans les mains d'un système qui, de toute façon, barrera son action. Il n'y a pas à se réjouir qu'une femme ait du pouvoir.

Michèle Diaz :

Le féminisme naît en 1944, lorsque les femmes françaises obtiennent le droit de vote.

Aujourd'hui, encore et toujours, elles restent sous-payées par rapport aux hommes et ce, malgré la législation.

Françoise Thébaud.

Françoise Thébaud :

Le droit est important. Il marque des jalons et, à terme, les tribunaux peuvent demander l'application des lois si des individus portent plainte.

Mais ce qui est important aussi, c'est la prise en charge par les individus, par les organisations syndicales de ces lois d'égalité. Si elles ne sont pas prises en charge, effectivement, elles ne permettent pas d'avancer dans le sens de l'égalité.

Michèle Diaz :

La guerre, source de révolte, a suscité une prise de conscience de nombreuses femmes, pourtant l'acquis des droits à l'instruction et au travail n'a malheureusement toujours pas révolutionné les mœurs.